

## Les conditions d'accès à la profession d'ingénieur social

Niveau I

Pour se présenter aux épreuves d'admission, il faut être titulaire au moins d'un diplôme :

- Au moins de niveau II du CASF
- De niveau I de l'enseignement supérieur
- De niveau III du CASF et 3 ans d'expérience professionnelle dans l'intervention sociale
- Du secteur para- médical de niveau III et 5 ans d'expérience dans le domaine de l'intervention sociale
- National de niveau II et 3 ans d'expérience dans le domaine de l'intervention sociale
- Appartenir au corps des directeurs ou éducateurs de la PJJ ou des directeurs, des chefs de service ou des conseillers de probation de l'AP et 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

## La procédure d'admission :

- Un dossier d'admission et un texte de présentation de personnalité de son parcours professionnel de 8 à 10 pages
- Un entretien fondé, d'une part sur l'analyse d'un texte d'actualité et d'autre part, sur le texte de présentation personnalisé.

L'entretien permet d'apprécier les capacités d'analyse de synthèse et d'expression ainsi que la correspondance du projet du candidat et de ses centres d'intérêt avec les objectifs de la formation.

## La formation :

La formation est dispensée sur une amplitude maximum de six semestres. Elle comporte 700 heures d'enseignement théorique et 175 heures de formation pratique :

### - l'enseignement en institut de formation se décompose en trois domaines de formation (DF) :

- DF1 production de connaissances (300h)
- DF2 conception et conduite d'action (250h)
- DF3 communication et ressources humaines (150h)

-l'enseignement pratique d'une durée totale de 175 h est référée au DF2. Il se déroule sous la forme d'une étude de terrain

Durée maximale de trois ans alternant enseignements théoriques et stages pratiques

Dispenses

Dispenses et allègements de formation : Des dispenses ou allègements de formation sont accordés aux titulaires de certains titres sanitaires ou sociaux.

-Les personnes titulaires du DSTS ou du CAFERUIS, ou titulaires d'un diplôme de niveau I peuvent bénéficier d'allègements ou de dispenses.

Après validation de l'ensemble des modules et stages de la formation en école, les candidats sont présentés au jury final du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale présidé par le Directeur de la DRJSCS.

### La VAE du DEIS:

Le Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats souhaitant acquérir le DEIS doivent justifier des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme d'au moins 3 ans en équivalent temps plein.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins une activité relevant de chacune des trois fonctions du référentiel professionnel.

Les demandes de dossier et la recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de paiement) à Limoges (0810 017 710) :

-<http://vae.asp-public.fr>

-<http://www.vae.gouv.fr>

Après rédaction d'un livret 2 relatant l'expérience professionnelle, le candidat est convoqué devant un jury ayant pris connaissance en amont du livret 2.

### Les conditions de travail :

Le métier d'ingénieur social permet d'aborder des fonctions de cadre de l'action sociale, cadre développeur autour de l'expertise conseil, de la conception et du développement ainsi que de l'évaluation.

**Le candidat doit justifier d'au moins 3 ans d'expérience, en rapport direct avec le contenu du diplôme.**